

République Française  
 Département de la Nièvre  
 Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire  
 Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 02/12/2022  
 Date d'affichage : 02/12/2022  
 Nombre de membres afférents au  
 conseil municipal : 29

### Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit décembre à dix-neuf heures

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Daniel GILLONNIER, maire

Etaient présents : Daniel GILLONNIER, Gilbert LIENHARD, Martine LEROY, Béatrice BOULOGNE, Yannis BONNET, Stéphanie OUVRY, Jean-Pierre MARASI, Christine GUIBLIN, Nadine BREUZET, Patrick PONSONNAILLE, Alain DEDISSE, Frédéric CASSERA, Denis REBY, Corinne COLONEL, Alexandre BLANDIN, Florence GUILLAUME, Carole TABBAGH-GRUAU, Michel VENEAU, Sylvie REBOULEAU, Pascale QUILLIER, Lucie LECLERC, Alexandre BOUCHER-BAUDARD, Hicham BOUJLILAT,

Absents ayant donné procuration : Michel RENAUD à Gilbert LIENHARD, Annie MILLIARD à Martine LEROY, Frédéric GABEZ à Stéphanie OUVRY, Pauline PABIOT à Daniel GILLONNIER, Isabelle DENIS à Hicham BOUJLILAT, Martine BOREL à Béatrice BOULOGNE,

Effectifs	23
Nombre de votants	29
Votes « Pour »	27
Votes « Contre »	0
Abstentions	2
Procurations	6

Secrétaire de séance : Frédéric CASSERA

#### **Objet de la délibération : Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Par délibérations n°2020/07/001 du 15/07/2020 et n°2020/07/013 du 23/07/2020, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des membres de la Commission permanente d'Appel d'Offres composée, outre le Maire ou son représentant, de cinq membres titulaires (Messieurs Gilbert LIENHARD, Denis REBY, Jean-Pierre MARASI, Thierry DEMAY et Madame Martine BOREL) et de cinq membres suppléants (Monsieur Alexandre BLANDIN, Madame Nadine BREUZET, Messieurs Patrick PONSONNAILLE, Franck MICHOT, Hicham BOUJLILAT).

Consécutivement à la vacance des sièges d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein de cette commission, la liste « l'Avenir avec Vous » présentée lors de la constitution initiale de la CAO se trouve dans l'impossibilité de pourvoir à ces remplacements.

La Commission permanente d'Appel d'Offres ne permettant plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein, il est donc nécessaire de procéder à l'élection d'une nouvelle Commission permanente d'Appel d'Offres.

Conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 puis le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 réformant les marchés publics et notamment la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation des membres de la Commission permanente d'Appel d'Offres de la commune composée, outre le Maire président ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » (article L. 2121-21 du CGCT). Il appartient ensuite à chaque membre de l'assemblée délibérante de s'exprimer en faveur d'une liste « sans panachage, ni vote préférentiel » (article 22-III 1er alinéa du CMP).

Attendu que l'assemblée délibérante a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres au scrutin secret,

Attendu que 3 listes ont été déposées :

- Liste « De Vous à Nous »
- Liste « L'Avenir avec Vous »
- Liste « Cosne@utrement »

Le Conseil municipal ayant procédé au vote dans les conditions susvisées, il en ressort l'élection des membres suivants :

**Titulaires :**

- ▶ Gilbert LIENHARD
- ▶ Denis REBY
- ▶ Jean-Pierre MARASI
- ▶ Pascale QUILLIER
- ▶ Martine BOREL

**Suppléants :**

- ▶ Alexandre BLANDIN
- ▶ Nadine BREUZET
- ▶ Patrick PONSONNAILLE
- ▶ Alexandre BOUCHER-BAUDARD
- ▶ Hicham BOUJLILAT

Qui constitueront avec le Maire président ou son représentant, la Commission Permanente d'Appel d'Offres.

Majorité.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

